

Règlement du jeu : « GAGNE TES PLACES DE MATCH ! »

Article 1 – Organisation

Le Groupe Piscine Ambiances composé de la SARL AQUA SERVICES, située 20, rue Arthur Groussier – 87000 LIMOGES, numéro de SIRET suivant 39288955600032, et la SARL PA CONCEPT, située ZAC Mazaud, 19100 Brive la Gaillarde, numéro de SIRET suivant 811196740 00013, organisent du 04 octobre 2017 au 04 octobre 2018 inclus un jeu accessible via Facebook, gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Gagne tes places de match ! ».

Article 2 – Participation

Ce jeu est ouvert aux personnes majeures, ayant un compte Facebook. Un participant ne pourra gagner qu'un seul lot. Les membres du personnel du Groupe Piscine Ambiances, ainsi que leurs proches ne peuvent y participer. La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

Article 3 – Modalités

Le jeu débute le 04 octobre 2017 et se termine le 04 octobre 2018. Pour jouer, il suffit de **liker** et de **partager** la publication de Piscine Ambiances faisant mention du jeu concours et signalant la nature des places de match offertes.

Article 4 – Dotation

Les opérations jeux concours Facebook, sans récurrence pré-établie, seront dotées du lot suivant :

- **2 places offertes pour un match du CSP Limoges, du LH87, de l'USAL ou du CAB (en fonction des calendriers des matchs)**

Le lot gagné ne pourra pas faire l'objet d'une compensation par leur contre-valeur en argent.

Article 5 - Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi tous les utilisateurs Facebook ayant liké et partagé la publication. Le nom du gagnant sera mentionné dans la semaine suivant l'annonce du jeu, via une publication sur la page Facebook de Piscine Ambiances.

Article 6 - Remise des lots

Le gagnant devra retirer ses places directement en magasin à Brive si le lot concerne un match à Brive ; ou à Limoges si le lot concerne un match à Limoges, et sous présentation d'une pièce d'identité.

Article 7 - Informatique et libertés

Les informations inscrites sur les bulletins pourront constituer une base de données ; Elles sont donc soumises aux obligations de la CNIL. La déclaration à la CNIL a été faite selon la réglementation en vigueur (Loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée).

Article 8 - Litiges et responsabilités

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés par le Groupe Piscine Ambiances. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant le jeu et l'interprétation ou l'application dudit règlement ainsi que sur le nom du gagnant.

Le Groupe Piscine Ambiances se réserve le droit si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 9 - Dépôt légal

Le présent règlement est disponible dans les magasins AQUA SERVICES ou PA CONCEPT ou en libre téléchargement sur le site www.piscine-ambiances.fr

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur dans le respect des conditions énoncées.

Article 10 - Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article 12 – Dépôt

Le présent règlement est déposé à la S.C.P. FANANAS - HORTHOLARY, Etude d'Huissiers de Justice sise à LIMOGES (87000), 20, rue Bernard Lathière.

Fait à Limoges,